

Orléans, le 17 août 2007

### **Politique d'égalité des chances / Lycéens**

Les mesures initiées par la Région Centre dont peuvent bénéficier tous les lycéens de la région

La Région est compétente en matière de lycées. Elle finance les restructurations, extensions, rénovations, constructions, les mises aux normes et les équipements des lycées dont elle a la charge.

Mais la Région Centre a été plus loin en développant, dès 1998, une politique volontariste d'**égalité des chances**. Depuis, elle a mis en place de nombreuses -et souvent novatrices- mesures destinées aux lycéens dans lesquelles l'argent n'est plus un facteur discriminant dans **l'accès au savoir et à la connaissance**. Ces mesures permettent en outre de **préserver le pouvoir d'achat des familles** au moment de la rentrée.

Aujourd'hui, l'ensemble des lycéens de la région Centre bénéficient ou peuvent bénéficier de ces mesures.

#### **Gratuité des livres scolaires aux lycéens**

1<sup>ère</sup> Région en France à avoir initié cette mesure dès 1998, de façon progressive. Concerne l'ensemble des lycéens de la région depuis 2001. La Région Centre prend financièrement en charge la totalité du coût de cette mesure (90 à 135 €/élève selon les lycées et les formations, soit 12 M€ sur 4 ans, les livres étant en moyenne renouvelés tous les 4 ans) permettant de couvrir intégralement l'achat des livres scolaires.

#### **L'aide régionale au 1<sup>er</sup> équipement professionnel**

Dispositif initié par la Région Centre en 2003. Concerne tous les lycéens en sections professionnelles, notamment en CAP et BEP, et permet d'apporter une aide financière significative aux familles : de 25 à 160 €/élève -soit jusqu'à 60% du coût de l'équipement-, selon la formation choisie et les besoins en équipement (chaussures de sécurité, casques, outillage, vêtements spéciaux...).

#### **« Trans'Europe Centre »**

Cette mesure, toujours unique en France, permet à la Région de financer les séjours éducatifs en Europe des lycéens. L'ensemble de la ou des classes concernées de lycées prépare un projet pédagogique qui s'appuie sur un séjour éducatif dans l'un des Pays de l'Union européenne, en liaison directe avec le projet pédagogique mené par les équipes éducatives. Les familles ne sont plus sollicitées financièrement pour que leur(s) enfant(s) participe(nt) au séjour en Europe. Cette mesure s'adresse à l'ensemble des lycées de la région et permet un séjour éducatif en Europe « gratuit » pour les lycéens une fois durant leur scolarité au lycée.

### **« Aux Arts, Lycéens ! »**

Dispositif initié par la Région Centre, permettant de soutenir et d'accompagner les pratiques et l'expression artistiques dans les lycées, dans un cadre scolaire, avec des artistes ou des structures culturelles et artistiques. Les projets sont mis en place et développés tout au long de l'année dans les lycées et sont financés par la Région à hauteur de 80% de leur coût. En fin d'année scolaire, les lycéens concernés restituent leur projet devant un public et/ou dans le cadre du festival « Aux Arts, Lycéens ! » qui est organisé chaque année, en mai, dans un lieu différent.

### **Le chéquier « CLARC » : des entrées pour vos sorties !**

« CLARC » (le chéquier Culture pour les Lycéens et Apprentis de la Région Centre) a été créé par la Région Centre en 2003. Il a pour objectif de favoriser et de faciliter l'accès des jeunes aux offres et sorties culturelles de qualité en région, en permettant des réductions importantes (spectacles, concerts, châteaux, musées, cinéma, expositions, livres...). Il est gratuit et nominatif. Les lycéens peuvent le commander au sein de leur lycée. Cette mesure concerne l'ensemble des lycéens (et des apprentis) de la région.

### **« Lycéens citoyens »**

Dispositif initié en 2006 par la Région Centre. Permet d'encourager les lycéens dans leur démarche vers la citoyenneté, en soutenant leurs initiatives et leurs projets au sein du lycée. Les lycéens s'impliquent dans un projet éducatif, en cohérence avec le projet d'établissement, axé sur le développement durable, la prévention, le soutien pour l'insertion scolaire et professionnelle et l'éducation scientifique, technologique et culturelle, par des actions pédagogiques et de sensibilisation notamment. La Région Centre apporte son financement (de 50 à 75% du coût du projet) pour permettre aux lycéens de développer et mettre en place leur projet.

D'autres mesures, initiées ou accompagnées, par la Région Centre, concerne également les lycéens :

**« Assure ta rentrée »**, opération ponctuelle organisée en septembre avec les CIO (centres information orientation) visant à mieux renseigner les jeunes « sans solution » à la rentrée, à trouver une place en formation, être informé sur les possibilités de places vacantes, être accompagné, réorienté si besoin... ; les **forums et salons** qui permettent aux jeunes, en cours d'année, de se renseigner, de s'informer, de s'orienter, pour mieux choisir leur avenir ; **« Lycéens au cinéma »** permettant un enseignement spécifique à l'image et à l'audiovisuel, dans un cadre scolaire et donc pédagogique ; des tarifications spécifiques et attractives pour se déplacer en **TER Centre** ; l'aide régionale aux **biens consommables** pour les élèves en sections professionnelles (pochettes dessin, ...) ; le câblage des lycées et le développement de l'utilisation et des usages **Internet et multimédia** ; la modernisation des **internats** ; l'accès aux **sports** ; etc...

En savoir plus : [www.regioncentre.fr](http://www.regioncentre.fr)